

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-343
MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE
MODIFIÉ, AFIN D'AJUSTER LES
LIMITES DES GRANDES
AFFECTATIONS ET DES
PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DU
TERRITOIRE DE LA MRC DE LA
HAUTE-YAMASKA À LA SUITE DE LA
RÉNOVATION CADASTRALE

ATTENDU que le règlement numéro 2014-274 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (schéma) de la MRC de La Haute-Yamaska (MRC) est entré en vigueur le 19 décembre 2014;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier le schéma afin d'ajuster les limites des grandes affectations et des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC aux limites des lots à la suite de la rénovation cadastrale;

ATTENDU que la modification touche les périmètres d'urbanisation de toutes les municipalités locales situées sur le territoire de la MRC;

ATTENDU qu'une MRC peut modifier à tout moment son schéma en suivant les procédures prévues aux articles 48 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil de la MRC a initié toutes et chacune des procédures prévues;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 16 décembre 2020 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, le conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1 – Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 2021-343 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajuster les limites des grandes affectations et des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à la suite de la rénovation cadastrale ».

Article 2 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 – Avant-propos

Le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'édicté par le règlement numéro 2014-274 tel que modifié, (ci-après le « schéma »), est modifié par l'ajout, à la fin de l'avant-propos, de ce qui suit :

« h) Règlement numéro 2021-343 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajuster les limites des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à la suite de la rénovation cadastrale ».

Article 4 – Modification des grandes affectations du territoire (chapitre 5)

Article 4.1 – Les grandes affectations du territoire selon leur superficie et leur importance relative en regard de la superficie totale de la MRC

L'article 5.3.1 du schéma est modifié en remplaçant le tableau 15 par le tableau suivant :

Affectations ou groupes d'affectations	Superficie (ha)	Pourcentage de la superficie totale
Affectations rurales	48 763	75,18
Aire agroforestière	33 630	51,85
Aire « parc agricole intensif »	15 133	23,33
Affectations à caractère urbain	9 933	15,32
Aire urbaine	8 335	12,85
Aire « parc industriel régional »	668	1,03
Aire industrielle et commerciale locale de type 1	42	0,07
Aire industrielle et commerciale locale de type 2	14	0,02
Aire résidentielle	874	1,35
Affectations touristiques et écologiques	3 175	4,9
Aire récrétouristique	2 702	4,17
Aire « corridor récrétouristique »	201	0,31
Aire publique de conservation	272	0,42
Affectations de villégiature	2 570	3,96
Aire de résidence et de villégiature extensives	2 540	3,92
Aire de villégiature intensive	30	0,05
Affectations liées à la gestion des déchets	245	0,38
Aire « lieu d'enfouissement prioritaire »	85	0,13
Aire « lieu d'enfouissement en réserve »	43	0,07
Aire « dépôt de matériaux secs »	117	0,18
Affectation d'extraction	172	0,27
Aire d'extraction	172	0,27
TOTAL	64 858	100 %

Article 4.2 – Comparaison des superficies des grandes affectations du territoire entre le premier schéma et le schéma révisé

L'article 5.3.1 du schéma est modifié en remplaçant le tableau 16 par le tableau suivant :

Affectations ou groupes d'affectations	Premier schéma (ha)	Schéma révisé (ha)	Différence (ha)
Affectations rurales	48 403	48 763	360
Aire agroforestière	22 446	33 630	11 184
Aire « parc agricole intensif »	25 957	15 133	-10 824
Affectations à caractère urbain	9 634	9 933	299
Aire urbaine	7 461	8 335	874
Aire « parc industriel régional »	879	668	-211
Aire industrielle et commerciale locale de type 1	48	42	-6

Aire industrielle et commerciale locale de type 2	15	14	-1
Zone urbaine long terme	266	0	-266
Aire industrielle long terme	83	0	-83
Aire résidentielle	882	874	-8
 Affectations touristiques et écologiques	 6 432	 3 175	 -3257
Aire récréotouristique	6 253	2 702	-3551
Aire « corridor récréotouristique »	179	201	22
Aire publique de conservation	0	272	272
 Affectation de villégiature	 0	 2 570	 2570
Aire de résidence et de villégiature extensives	0	2 540	2540
Aire de villégiature intensive	0	30	30
 Affectations liées à la gestion des déchets	 343	 245	 -98
Aire « lieu d'enfouissement prioritaire »	87	85	-2
Aire « lieu d'enfouissement en réserve »	0	43	43
Aire « dépôt de matériaux secs »	256	117	-139
 Affectations d'extraction	 0	 172	 172
Aire d'extraction	0	172	172
 TOTAL	 64 812	 64 858	 46

Article 5 – Carte de la caractérisation du périmètre d'urbanisation de la Ville de Granby

La carte intitulée « Carte 10.1 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la Ville de Granby » du schéma tel que modifié est remplacée par la carte produite à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6 – Carte de la caractérisation du périmètre d'urbanisation de la Ville de Waterloo

La carte intitulée « Carte 10.2 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la Ville de Waterloo » du schéma tel que modifié est remplacée par la carte produite à l'annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 7 – Carte de la caractérisation du périmètre d'urbanisation de la Municipalité du canton de Shefford

La carte intitulée « Carte 10.3 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la Municipalité du canton de Shefford » du schéma tel que modifié est remplacée par la carte produite à l'annexe C du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 8 – Carte de la caractérisation de certaines affectations de la Municipalité du canton de Shefford

La carte intitulée « Carte 10.4 Caractérisation des aires d'affectation "résidentielle et de villégiature extensives", "résidentielle " et "récréotouristique" Municipalité du canton de Shefford » du schéma tel que modifié est remplacée par la carte produite à l'annexe D du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 9 – Carte des grandes affectations du territoire

La carte intitulée « Carte 20 Grandes affectations du territoire » du schéma tel que modifié est remplacée par la carte produite à l'annexe E du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 10 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Granby (Québec), ce 2021.

Mme Judith Desmeules, directrice
générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe

M. Paul Sarrazin, préfet

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : 16 décembre 2020

Adoption du projet de règlement : 16 décembre 2020

Publication de l'avis public annonçant la tenue du processus de consultation publique dans les municipalités :

Granby : 23 décembre 2020
Roxton Pond : 5 janvier 2021
Saint-Alphonse de Granby: 23 décembre 2020
Sainte-Cécile-de-Milton :23 décembre 2020
Saint-Joachim-de-Shefford : 5 janvier 2021
Shefford : 5 janvier 2021
Warden : 6 janvier 2021
Waterloo : 4 janvier 2021
MRC de La Haute-Yamaska : 23 décembre 2020

Publication de l'avis public annonçant la tenue du processus de consultation publique dans le journal : 2 janvier 2021

Tenue du processus de consultation publique : 5 février 2021

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur (avis ministériel) :

Publication de l'avis public d'entrée en vigueur dans les municipalités :
Granby :
Roxton Pond :
Saint-Alphonse de Granby:
Sainte-Cécile-de-Milton :
Saint-Joachim-de-Shefford :
Shefford :
Warden :
Waterloo :
MRC de La Haute-Yamaska :

Publication de l'avis public d'entrée en vigueur dans le journal :

Annexe A
Carte 10.1
Caractérisation du périmètre d'urbanisation
de la Ville de Granby

PROJET

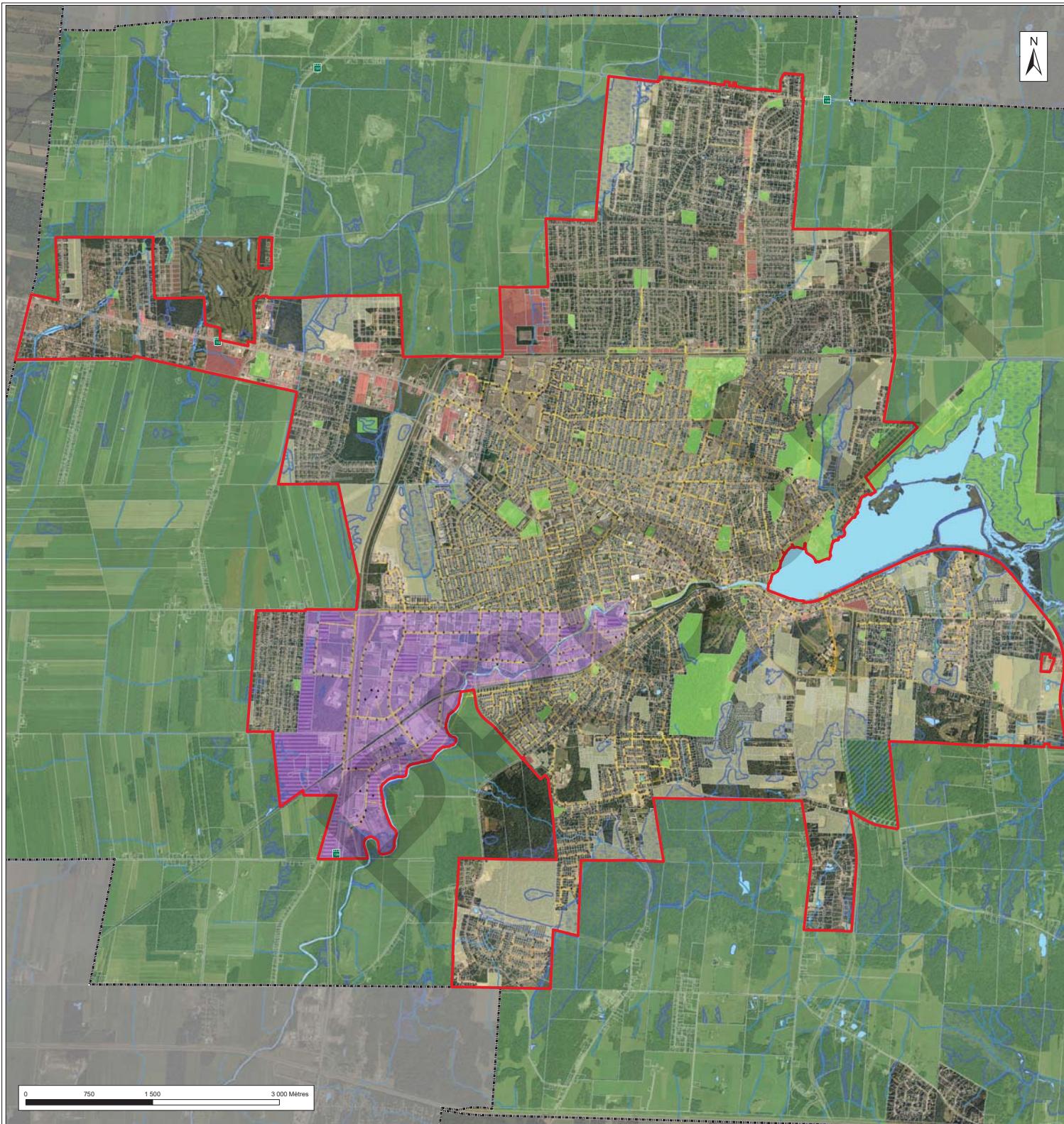


Schéma d'aménagement et de développement révisé

Carte 10.1
Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la Ville de Granby

Grille des modifications

Projet réglement	Adoption réglement	N° réglement	Entrée en vigueur
16 décembre 2020		2020-	

Légende

- Périmètre d'urbanisation
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Borne incendie
- Réseau d'aqueduc
- Réseau d'égout
- Cours d'eau
- Hydrographie
- Milieu humide
- Zone agricole à exclure
- Zone agricole
- Parc et espace vert
- Espace industriel
- Espace résidentiel vacant
- Espace commercial vacant
- Espace industriel vacant

Base cartographique:
Ministère des Ressources naturelles, fichiers informatiques de l'information géographique et foncière de base
Tous les droits de propriété relatifs à ces fichiers, y compris les droits d'auteur, appartiennent au ministère des Ressources naturelles.

Copie certifiée conforme ce jour du mois de

Conception: Maxime Gagnon
Jessika Brosseau
Réalisation: Yanik Landreville

Directrice générale et secrétaire-trésorière

15 octobre 2014

Annexe B
Carte 10.2
Caractérisation du périmètre d'urbanisation
de la Ville de Waterloo

PROJET

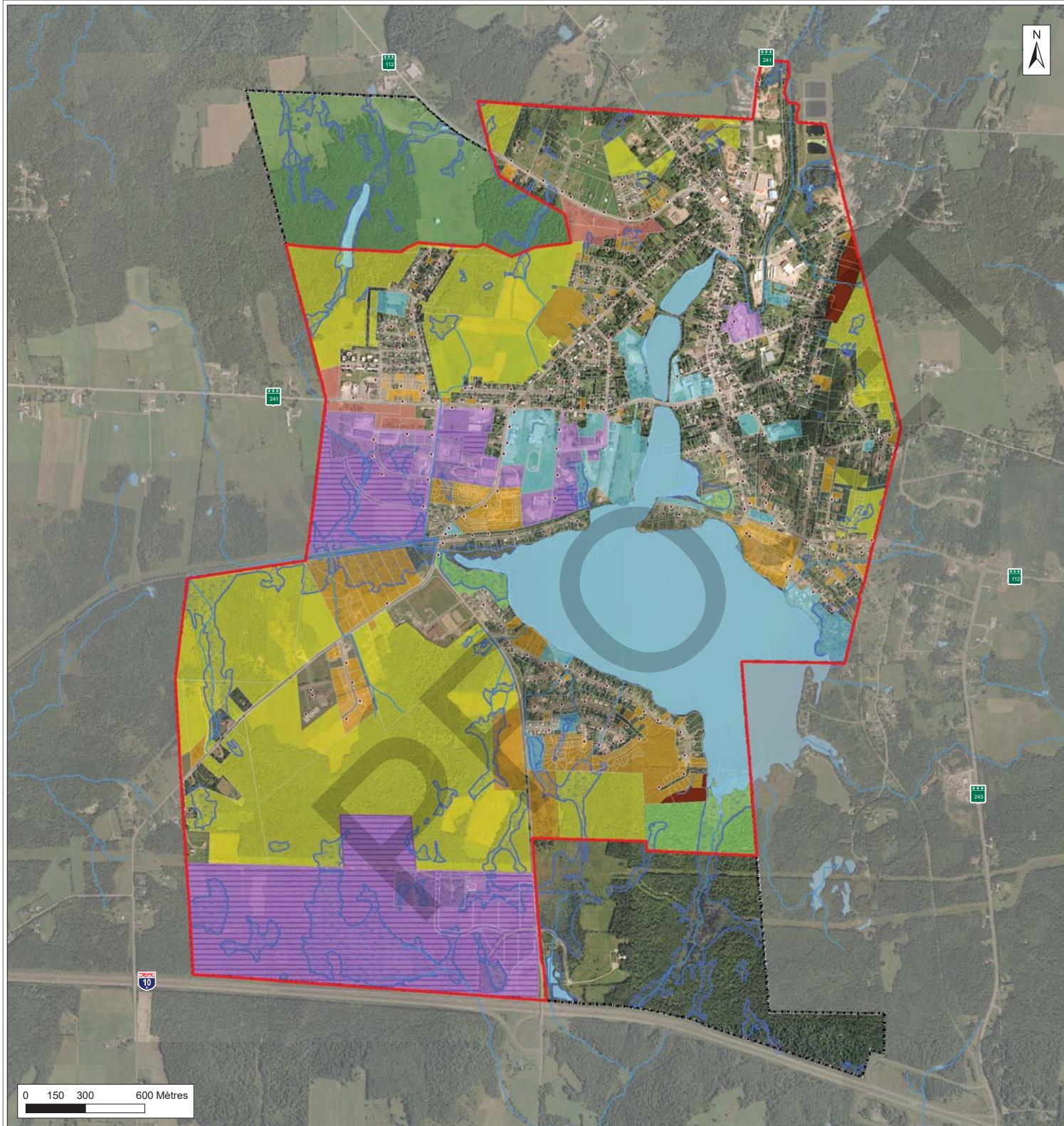


Schéma d'aménagement et de développement révisé

Carte 10.2
Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la Ville de Waterloo

Grille des modifications

Projet réglement	Adoption réglement	N° réglement	Entrée en vigueur
16 décembre 2020		2020-	

Légende

- Borne incendie
- Pérимètre d'urbanisation
- Limite municipale
- Cours d'eau
- Hydrographie
- Unité d'évaluation
- Pente forte
- Milieu humide
- Espace de conservation
- Espace public
- Espace industriel
- Espace industriel vacant
- Espace commercial vacant
- Zone agricole

Phasage du développement

- Zone prioritaire d'aménagement
- Zone de réserve

Base cartographique:
Ministère des Ressources naturelles, fichiers informatiques de l'information géographique et foncière de base
Tous les droits de propriété relatifs à ces fichiers, y compris les droits d'auteur, appartiennent au ministère des Ressources naturelles.

Copie certifiée conforme ce _____ jour du mois de _____

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Conception: Maxime Gagnon
Jessika Brosseau
Réalisation: Yanik Landreville

15 octobre 2014

Annexe C
Carte 10.3
Caractérisation du périmètre d'urbanisation
de la Municipalité du canton de Shefford

PROJET

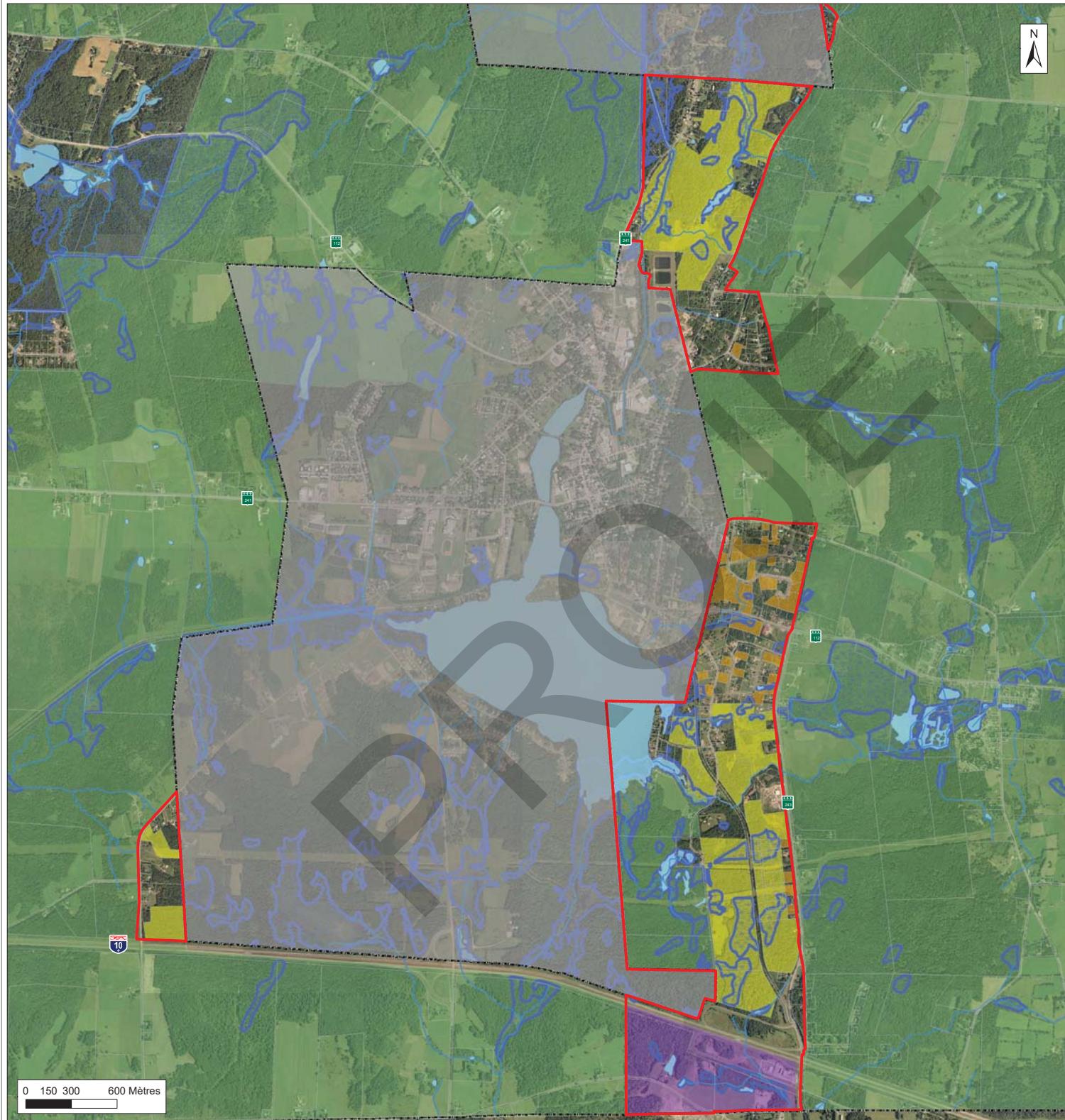


Schéma d'aménagement et de développement révisé

Carte 10.3
Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la Municipalité du canton de Shefford

Grille des modifications

Projet règlement	Adoption règlement	Numéro règlement	Entrée en vigueur
16 décembre 2020		2020-	

Légende

- Périmètre d'urbanisation
- Limite municipale
- Unité d'évaluation
- Cours d'eau
- Hydrographie
- Milieu humide
- Zone agricole
- Espace industriel

Phasage du développement

- Zone prioritaire d'aménagement
- Zone de réserve

Base cartographique:
Ministère des Ressources naturelles, fichiers informatiques de l'information géographique et foncière de base
Tous les droits de propriété relatifs à ces fichiers, y compris les droits d'auteur, appartiennent au ministère des Ressources naturelles.

Copie certifiée conforme ce
jour du mois
de

Conception: Maxime Gagnon
Jessika Brosseau
Réalisation: Yanik Landreville

Directrice générale et
secrétaire-trésorière

15 octobre 2014

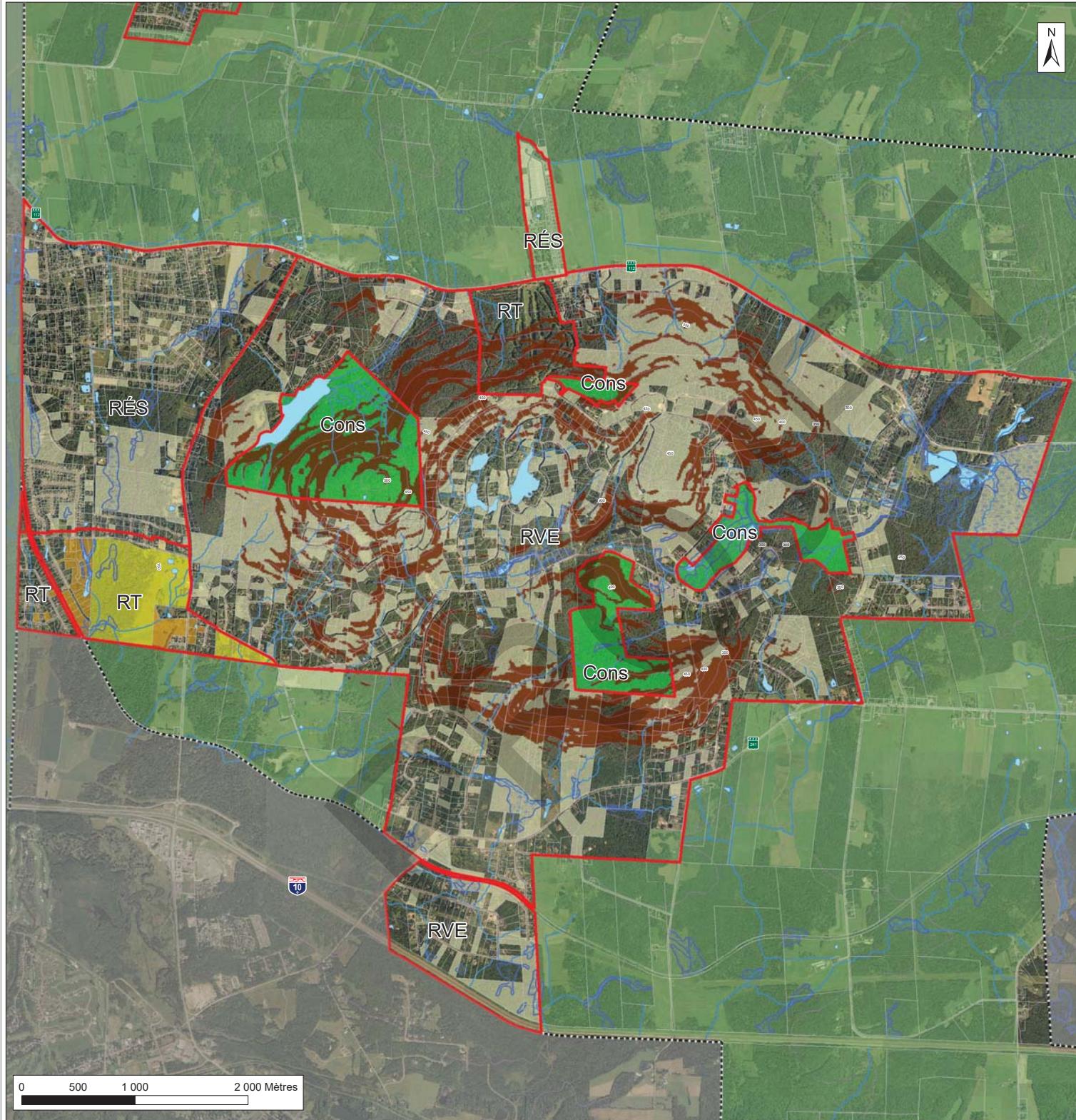
Annexe D

Carte 10.4

Caractérisation des aires d'affectation "résidentielle et de
villégiature extensives", "résidentielle " et "récrétouristique"

Municipalité du canton de Shefford

PROJET

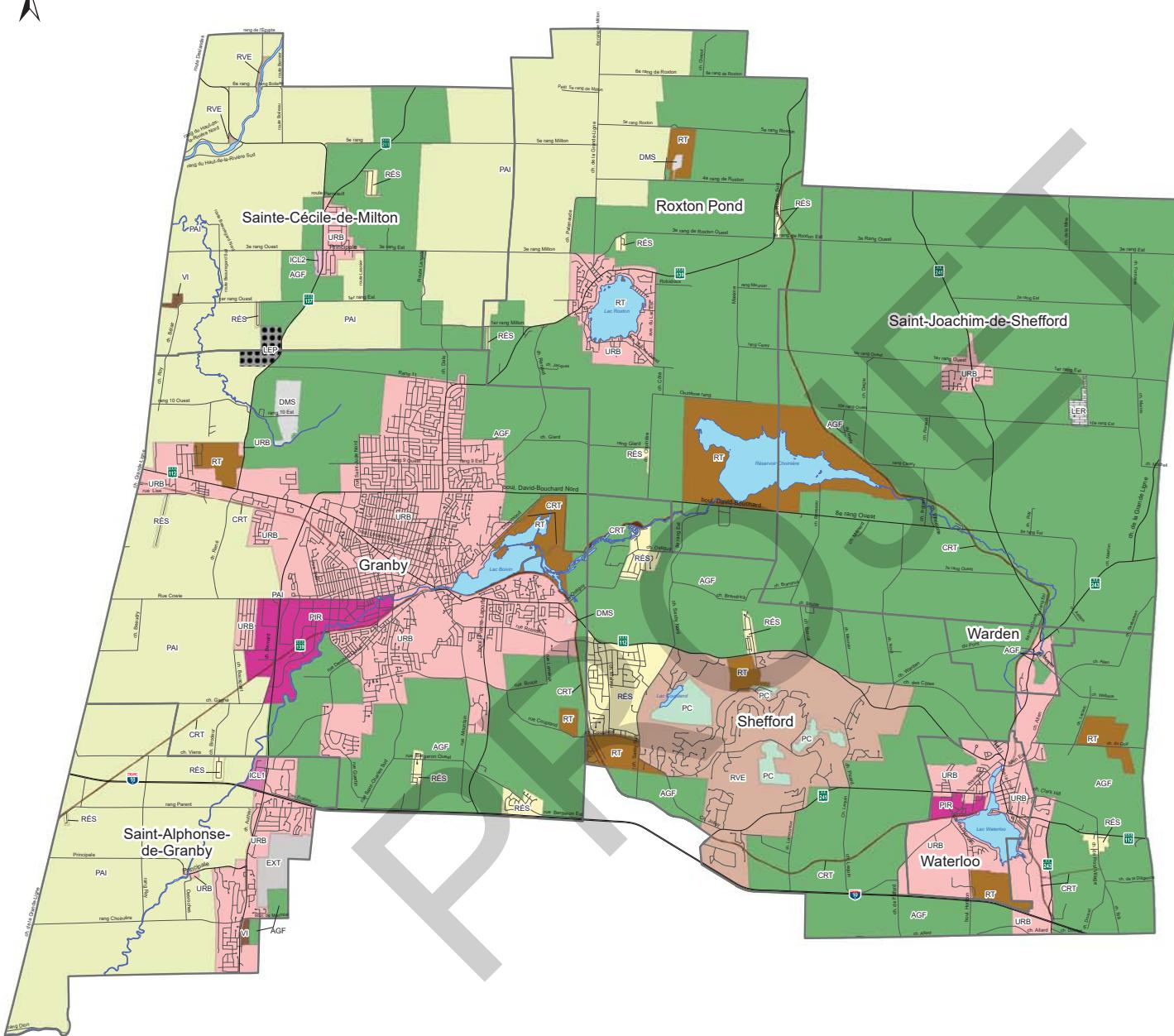


Annexe E
Carte 20
Grandes affectations du territoire

PROJET

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Carte 20
Grandes affectations du territoire



Grille des modifications

Projet	Adoption règlement	Numéro règlement	Entrée en vigueur
12 septembre 2018	13 février 2019	2019-317	25 mars 2019
16 décembre 2020		2020-	

Kilomètres
0 1 2 4

Légende

affectation

- Aire agroforestière
- Aire 'parc agricole intensif'
- Aire urbaine
- Aire 'parc industriel régional'
- Aire industrielle et commerciale locale de type 1
- Aire industrielle et commerciale locale de type 2
- Aire résidentielle
- Aire récréotouristique
- Aire "corridor récréotouristique"
- Aire publique de conservation
- Aire résidentielle et de villégiature extensives
- Aire de villégiature intensive
- Aire 'dépôt de matériaux secs'
- Aire 'lieu d'enfouissement prioritaire'
- Aire 'lieu d'enfouissement de réserve'
- Aire d'extraction

Base cartographique:
Ministère des Ressources naturelles, fichiers informatiques de l'information géographique et foncière de base
Tous les droits de propriété relatifs à ces fichiers, y compris les droits d'auteur, appartiennent au ministère des Ressources naturelles.

Copie certifiée conforme ce _____^e jour du mois _____

Conception: Maxime Gagnon
Jessika Brosseau
Réalisation: Yanik Landreville

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

25 mars 2019